

INFORMATION RELATIVE AU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE ET D' ACTIONS A LA DATE
DU 16 DECEMBRE 2022

Déclaration au titre de l'article 223-16 du Règlement général de l'AMF

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre total de droits de vote	
		Nombre de droits de vote exerçables ¹	Nombre de droits de vote théoriques ²
16 décembre 2022	248 926 325	248 926 325	248 926 325

¹ Le nombre total de droits de vote exerçables en assemblée générale est calculé hors actions privées de droit de vote

² Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, le nombre total de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.